Fiche technique
25.08.2023

Stabilan® S

Régulateur de croissance contre la verse dans les céréales et inhibiteur de la croissance des plantes ornementales.

Description du produit en bref
Régulateur de croissance contre la verse et la coudure de l'épi dans les céréales et inhibiteur la croissance des organes aériens des plantes ornementales.

Matières actives
357 g/l Chlorméquat (33 %)

Formulation
Concentré soluble dans l'eau (SL)

Trademark
Nufarm

Numéro d'homologation
W-3072-1

Mode d'action
Le **Chlorméquat** inhibe la synthèse d'hormones de croissance comme les acides gibbérelliques. Stabilan S ralentit la croissance en longueur des cellules entraînant une réduction de longueur des tiges. Les parois des tiges sont également renforcées. Les plantes ont ainsi une meilleure résistance à la verse.

Utilisation Arboriculture
Poiriers
Dosage : 0.2 % pour favoriser la formation des branches fruitières des jeunes arbres . Application 2 semaines après le stade 3 feuilles.

Utilisation Céréales
Blé
Dosage blé d'automne : 1.0-1.5 l/ha. Traiter au stade optimal épis 1 cm (BBCH 30) ou aux stades BBCH 25 à 30 selon les variétés. Après une première application avec Stabilan S, un deuxième traitement avec 0.5 l/ha Medax au stade BBCH 32-39 est possible. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Dosage blé de printemps : 0.8-1.2 l/ha. Traiter au stade optimal épis 1 cm (BBCH 30) ou aux stades BBCH 25 à 30 selon les variétés. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Epeautre
Dosage : 1.0-2.0 l/ha. Traiter au stade optimal épis 1 cm (BBCH 30) ou aux stades BBCH 25 à 30 selon les variétés. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Triticale
Dosage : 0.5-1.5 l/ha. Traiter au stade optimal épis 1 cm (BBCH 30) ou aux stades BBCH 25 à 30 selon les variétés. 1 traitement au maximum par culture et par année.

Utilisation Cultures ornementales
Arbres et arbustes (hors forêt)
Dosage : 0.15-0.2 % en pulvérisation pour inhiber la croissance des organes aériens.

Dosage : 0.1-0.5 % en arrosage pour inhiber la croissance des organes aériens. Seulement pour des plantes en pot et en container.

Cultures florales et plantes vertes
Dosage : 0.15-0.2 % en pulvérisation pour inhiber la croissance des organes aériens.

Dosage : 0.1-0.5% en arrosage pour inhiber la croissance des organes aériens. Seulement pour des plantes en pot et en container.

Rosiers
Dosage : 0.15-0.2 % en pulvérisation pour inhiber la croissance des organes aériens.

Dosage : 0.1-0.5 % en arrosage pour inhiber la croissance des organes aériens. Seulement pour des plantes en pot et en container.

Restrictions
En période de forte chaleur, traiter seulement le soir ou tôt le matin. Ne pas appliquer par forte chaleur ! Pour le traitement combiné avec des herbicides (mélange dans la cuve), se référer aux indications figurant sur les emballages de ceux-ci. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection. Application de la bouillie : Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
Plantes ornementales : Travaux successifs : porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection. Lors de la préparation de la bouillie de traitement porter des gants de protection. Lors de l'application de la bouillie de traitement porter des gants de protection et une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p.ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Miscibilité
Stabilan S peut être mélangé aux fongicides : Acapela Power, Amistar et Cyflamid. Stabilan S peut aussi être associé avec les herbicides suivants : Talis, Starane Max, Ariane C, Concert SX, Ally SX, Exelor et Trifoline. En association avec l'herbicide Trifoline, réduire la dose de Stabilan S de 50%. En association avec les autres herbicides mentionnés, réduire la dose de Stabilan S de 30%.

Production sous label et PI
Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques
L'efficacité du produit n'est pas altérée par des précipitations survenant plus de 2 heures après le traitement.

Important à savoir
Stabilan S est sous forme liquide. Il est complètement soluble. Il est bien supporté par les plantes. La dégradation dans le sol est rapide (DT50 <12 jours).

Indications de risques particuliers et conseils de prudence
Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides
Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur
Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement
ATTENTION

Phrases H
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.



GHS07

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 03 02 Emballage simple à 5 l
10 03 02 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch